

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES



*Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
délégations de service public eau
potable/assainissement*

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limites de réception des offres

Le 18 Novembre 2011 à 16h30

*Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
délégations de service public eau
potable/assainissement*

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Maître de l'ouvrage :

COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES
Avenue de la vallée des Baux
13520 Maussane les Alpilles
Tél. : 04 90 54.30.06

L'entité adjudicatrice :

Monsieur Le Maire de Maussane les Alpilles

Objet de la consultation :

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage délégations de service public eau potable/assainissement

Date et heure limites de réception des offres :

18 Novembre 2011 à 16h30

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1^{er} : Objet et type de la consultation

1-1 Objet :

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage délégations de service public eau potable/assainissement

1-2 Type de consultation :

Cette consultation vise la conclusion d'un marché par procédure adaptée – Type de marché : marché unique - Article 28 du Code des Marchés Publics –

Type de marché : marché de services. Une tranche ferme et une tranche conditionnelle (article 72 du Code des Marchés Publics)

Procédure : marché à procédure adaptée (articles 28,40 du Code des Marchés Publics)

1-3 Organisme qui passe le marché :

Maître d'ouvrage : Commune de Maussane-les-Alpilles

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de Maussane-les-Alpilles

Article 2 : Organisation générale de la consultation

2-1 Dossier à fournir par les concurrents :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

↳ 1 / Dossier de candidature comprenant (article 44 du nouveau Code des Marchés Publics 2008 - Décret n°2008-1334 du 17 Décembre 2008) :

- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire

- Une déclaration sur l'honneur indiquant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP

- En application de l'article 45 du CMP (arrêté ministériel du 28 Août 2006) :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

- Certificats de qualification professionnelle : la preuve de la capacité du candidat pourra être apportée par tout moyen

↳ 2 / Avant la notification, le candidat retenu devra produire les attestations de l'article 46 dans le délai de 10 jours (attestations relatives à un non- redressement judiciaire, respect de l'emploi des personnes handicapées, respect des obligations fiscales et sociales, extrait du Kbis ou un justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce ainsi que le formulaire NOTI2 (Etat annuel des certificats reçus, ex -DC7) à demander à la Direction Régionale des Finances Publiques du ressort de l'entreprise candidate)

↳ 3/ Un projet de marché comprenant les pièces suivantes :

☞ L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes

☞ Le cahier des clauses particulières (C.C. P.)

☞ Le règlement de la consultation

☞ Un mémoire technique décrivant de **manière détaillée** les modalités de déroulement de la mission (tranche ferme et tranche conditionnelle), les moyens mis en œuvre pour son exécution dont notamment le C.V du (des) intervenant(s)

2-2 Date limite de remise des offres

La date et l'heure limites de réception des offres sont indiquées sur la page de garde du présent document. Il est à préciser qu'un seul dossier de consultation sera délivré à chaque participant.

2-3 Délai minimum de validité des offres :

90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2-4 Conditions d'envoi des offres

Les documents relatifs à la candidature et le projet de marché devront être transmis sous pli cacheté portant les mentions « **marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage délégations de service public de l'eau potable et de l'assainissement -Ne pas ouvrir** »

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par La Poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Monsieur Le Maire de Maussane-les-Alpilles
Avenue de la vallée des Baux
13520 Maussane-les-Alpilles
Ou contre récépissé à la même adresse

2-5 Renseignements complémentaires

2.5.1- Demande de renseignements

Renseignements Administratifs et techniques

Patrick Roux Directeur Général des Services 04 90 54 54 37

Article 3 : Examen des candidatures et jugement des offres

3.1 – Examen des candidatures

La sélection des candidatures sera effectuée au vu des critères ci-après :

compétences générales, références et moyens généraux

3.2 – Examen des offres

Cet examen sera effectué au vu des critères ci-dessous :

- ☞ Prix des prestations (40points)
- ☞ Valeur technique (40 points) appréciée **au regard du mémoire technique visé à l'article 2.1 du présent Règlement de la Consultation**
- ☞ Délai d'exécution (20 points) des différentes phases de la mission

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article 46 du Code des marchés publics, ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.

ACTE D'ENGAGEMENT

*Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
délégations de service public eau
potable/assainissement*

N° de marché

--	--	--	--	--	--	--	--

ACTE D'ENGAGEMENT

Maîtrise de l'ouvrage :

COMMUNE DE MAUSSANE-LES-ALPILLES

Objet du Marché :

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage délégations de service public eau potable/assainissement

Procédure :

Marché de services passé selon la procédure adaptée (articles 28,40 et article 72 du code des marchés publics en vigueur)

Ordonnateur :

Monsieur le Maire de Maussane-les-Alpilles

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur le Trésorier de la Trésorerie de Maussane-les-Alpilles

Article Premier : Contractant

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M.
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte ⁽¹⁾

agissant pour le compte de la société ⁽²⁾ :

.....
.....
.....

agissant en tant que mandataire du groupement solidaire ⁽³⁾

agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint

agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint pour l'ensemble des prestataires groupés.

☞ Après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (C.C.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

☞ Et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 du Code des marchés publics,

Je m'ENGAGE ou j'ENGAGE le groupement donc je suis mandataire ⁽⁴⁾, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des clauses particulières, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 4 mois à compter de la date de signature du présent document.

- (1) Cocher la case correspondante à votre situation
- (2) Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée
- (3) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement
- (4) Rayer la mention inutile

Article 2 : Offre de prix

2.1 tranche ferme

Montant de la mission (prix ferme, global et forfaitaire).....
TVA (19,6%) =
T.T.C. =

Arrêté en lettres

.....
.....

2.2 Tranche conditionnelle

Montant de la mission (prix ferme, global et forfaitaire).....
TVA (19,6%)=.....
TTC=.....

Arrêté en

lettres :.....
.....

Article 3 : Délais d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'étude, exprimés en nombre de semaines calendaires, sont les suivants et courent à compter de la notification de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle

Documents d'étude	Délai d'exécution proposé par le candidat
Tranche ferme	
Tranche conditionnelle	

Article 4 : Paiement

Le maître d'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes ci-après selon les répartitions jointes en annexe 1 :

*Ouvert au nom de :
Pour les prestations suivantes :
N° de compte :
Code banque :
Etablissement :
Adresse :
Code guichet :
Clef :*

*Ouvert au nom de :
Pour les prestations suivantes :
N° de compte :
Code banque :
Etablissement :
Adresse :
Code guichet :
Clef :*

*Ouvert au nom de :
Pour les prestations suivantes :
N° de compte :
Code banque :
Etablissement :
Adresse :
Code guichet :
Clef :*

Le maître d'ouvrage se libèrera également des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés à l'annexes n° 2 du présent document.

Article 5 : Sous-traitance

Dans le cadre d'une sous-traitance,

L'annexe n° 2 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés direction, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (a) ou que nous envisageons (b)⁵ de sous-traiter conformément à cette annexe est de :

a) Montant T.T.C. : euros

b) Membre du groupement	Nature de la prestation	Montant T.T.C.
M.
M.
M.
		TOTAL

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (c) ou que nous envisageons (d). Le montant total des prestations que j'envisage (a) ou que nous envisageons (b) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement :

c) Montant T.T.C. : euros

d) Membre du groupement	Nature de la prestation	Montant T.T.C.
M.
M.
M.
		TOTAL

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 43 et 44 du Code des marchés publics.

Article 6 : Engagement du candidat

Fait en un seul original

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite « Lu et Approuvé »

A.....

Le.....

ACCEPTATION DE L'OFFRE

*Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement*

*Signature de l'entité adjudicatrice autorisée à
signer par délibération n° du*

A.....

Le.....

DATE D 'EFFET DU MARCHÉ

*Reçu l'avis de réception postal de la
notification du marché signé*

*Le
(date d'apposition de la signature ci-après)*

*Le.....
Par le maître d'œuvre destinataire*

*.....
L'entité adjudicatrice*

Cahier des clauses particulières

*Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
délégations de service public
eau/assainissement*

Chapitre 1^{er} : Préambule

La Commune de Maussane-les Alpilles a délégué par le biais de contrats d'affermage signés le 23 Novembre 1999 la gestion de ses services public d'eau potable et d'assainissement.

Ces contrats arrivent à expiration le 24 Novembre 2012 suite à un avenant de prolongation d'un an établi pour motif d'intérêt général.

La Commune se met donc en situation de procéder à une nouvelle dévolution de la gestion de ces services publics à cette échéance.

Compte-tenu de ses moyens internes, et des enjeux juridiques, techniques et financiers inhérents à la gestion de ces services, elle souhaite s'adjoindre le concours d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage sur la base d'un marché comportant une tranche ferme et une tranche conditionnelle

Chapitre 2 : tranche ferme

Les éléments de missions relatifs à cette tranche sont :

- Analyse économique de fin de contrats
- Analyse patrimoniale
- Rédaction d'une note de synthèse décrivant les enjeux relatifs à la gestion future des services de l'eau et de l'assainissement
- Rédaction du rapport prévu à l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les éléments relatifs à la tranche ferme devront être remis au plus tard à la Commune de Maussane-les-Alpilles le 01 Février 2012

Chapitre 2 : tranche conditionnelle

Modalités d'affermissement :

La présente tranche conditionnelle pourra être affermée par le pouvoir adjudicateur dans un délai maximum de 6 mois faisant suite à la notification au titulaire de la tranche ferme.

Le titulaire du marché ne pourra prétendre à aucune indemnité de dédit si la tranche conditionnelle venait à ne pas être affermée

Les éléments de mission relatifs à cette tranche concernent le pilotage de la procédure dite « de délégation de service public » prévue aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Rédaction de l'avis d'appel public à la concurrence
- Rédaction des rapports de Commission d'ouverture des Plis
- Rédaction des cahiers des charges de la consultation
- Analyse des candidatures et assistance du Maître d'Ouvrage à l'arrêt de la liste des candidats
- Assistance du maître d'ouvrage au déroulement de la procédure, participation aux réunions, assistance aux demandes de renseignement des candidats retenus
- Analyse des offres, rédaction et présentation d'une analyse comparative
- Assistance aux phases de négociation
- Etablir tout élément de suivi et de synthèse des négociations puis mettre au point les projets de contrat
- Assister le maître d'ouvrage à la rédaction des réponses aux candidats non retenus et à toutes les phases postérieures à la délibération de l'organe délibérant (hors contentieux éventuel devant une juridiction)

L'exécution de la présente tranche conditionnelle devra permettre à la Commune de Maussane-les-Alpilles de rendre exécutoires les contrats portant délégations de service public au plus tard le 24 Novembre 2012

